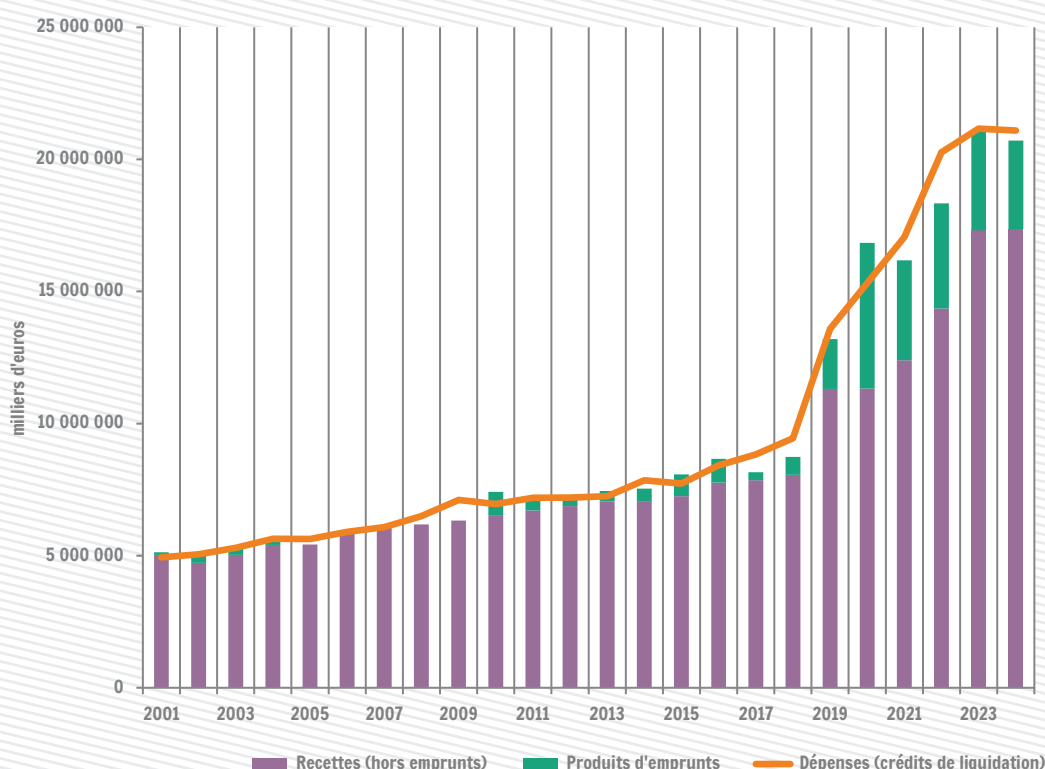


Recettes et dépenses de la Région wallonne

21,1 milliards

En 2024, les dépenses inscrites au budget initial de la Région wallonne s'élèvent à 21,1 milliards d'euros, pour des recettes de 17,4 milliards d'euros

Evolution des recettes et des dépenses de la Région wallonne (en milliers d'euros)



Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général) ; Calculs : IWEPS

Note : Il s'agit des recettes et des dépenses réalisées pour les années 2001 à 2022 (sauf pour les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2023 et du budget initial pour 2024

A la suite de la sixième réforme de l'Etat, la Région wallonne a hérité de nouvelles compétences, dont la gestion lui a été progressivement transférée par l'Etat fédéral. Son budget, tant en recettes qu'en dépenses, connaît alors une augmentation de plus de 40 % en 2019.

En 2024, la Région doit faire face à un solde net consolidé (recettes totales - dépenses totales de la Région et des organismes consolidés) de -3,4 milliards d'euros. Compte tenu des corrections liées au passage en SEC 2010 (norme comptable fixée par l'Europe pour permettre de comparer les Etats européens entre eux), le solde de financement de la Région wallonne devrait être de -2,2 milliards d'euros.

En 2024, 16 % des recettes de la Région wallonne sont des recettes fiscales propres, 17 % proviennent de la partie attribuée à la Région de l'impôt sur les personnes physiques et 16 % sont des produits d'emprunts. Le solde est composé des recettes provenant de l'exercice des compétences régionales.

Au niveau des dépenses, la division organique « secrétariat général » reprend les moyens consacrés au Plan de relance. La division « digital » voit son budget diminuer de manière importante au fil des années car les moyens liés à la dette et à la logistique ont été réorientés respectivement vers la division « fiscalité » en 2020 et vers la division « support » en 2023. Le plus gros poste des dépenses de la Région wallonne a trait aux pouvoirs locaux, à l'action sociale et à la santé. Parmi ces thématiques, 6,4 milliards d'euros sont transférés à l'Aviq pour la gestion de ses missions (dont 2,9 milliards pour les allocations familiales), et 1,6 milliard d'euros sont consacrés au fonds des communes.

Recettes et dépenses de la Région wallonne

Recettes et dépenses de la Région wallonne, par grandes catégories, pour les 5 dernières années, en milliers d'€

	2020	2021	2022	2023	2024
I. RECETTES COURANTES	10 555 029	11 456 604	13 412 658	15 341 901	15 294 682
Recettes fiscales	2 073 811	2 455 396	2 608 071	2 644 734	2 500 598
Recettes non fiscales	8 481 218	9 001 208	10 804 587	12 697 167	12 794 084
II. RECETTES DE CAPITAL	773 158	940 888	948 870	1 969 241	2 068 516
Recettes fiscales : impôts régionaux	694 675	853 267	830 836	787 224	797 578
Recettes diverses	78 483	87 621	118 034	1 181 517	1 270 938
TOTAL DES RECETTES COURANTES ET DE CAPITAL	11 328 187	12 397 492	14 361 528	17 311 142	17 363 198
III. PRODUITS D'EMPRUNTS	5 512 150	3 779 084	3 970 000	3 763 170	3 344 719
TOTAL DES RECETTES	16 840 337	16 176 576	18 331 528	21 074 312	20 707 917
01 - Parlement wallon	66 620	71 620	74 135	73 209	76 379
02 à 08 - Cabinets ministériels	21 743	23 142	26 728	28 622	29 783
09 - Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques	189 814	200 511	198 348	207 350	222 868
10 - Secrétariat général	19 443	34 781	1 961 598	2 010 125	2 113 434
11 - Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière	585 423	615 223	672 280	826 803	868 568
12 - Digital (anciennement Budget, logistique et TIC)	1 053 558	111 218	150 181	52 400	54 662
14 - Mobilité et voies hydrauliques (fusion de 13 et 14 à partir de 2020)	1 248 049	1 533 256	1 468 053	1 589 260	1 545 772
15 - Agriculture, ressources naturelles et environnement	418 784	542 626	599 417	779 620	663 636
16 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	655 848	1 183 379	882 610	1 007 417	764 981
17 - Pouvoirs locaux, action sociale et santé	7 296 180	8 004 088	8 808 267	9 200 228	9 278 550
18 - Entreprises, emploi et recherche	3 746 793	3 716 660	3 767 643	3 907 800	3 874 951
19 - Fiscalité	12 528	1 018 368	1 428 101	1 365 310	1 361 702
Provisions pour les cofinancements européens			228 040	113 614	237 451
TOTAL DES DEPENSES	15 314 782	17 054 871	20 265 401	21 161 758	21 092 737

Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général)

Définitions et sources

Il s'agit des recettes et des dépenses réalisées jusqu'en 2022, (sauf les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2023 et du budget initial pour 2024.

Les crédits de liquidation sont les crédits qui impliquent des sorties de fonds à charge du budget de l'année (aussi appelés moyens de paiement) ; ils comprennent les amortissements.

Sources : documents budgétaires publiés par le Parlement wallon
<https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=decrets-budgets-form>.

Pertinence et limites

Jusqu'en 2022, les données présentées ici sont des réalisations effectives.

Pour 2024, il s'agit des montants figurant dans le budget approuvé par le Parlement wallon en décembre 2023. Les recettes et dépenses qui y sont inscrites sont estimées sur la base des prévisions de croissance économique et d'inflation connues en septembre 2022. Elles reflètent les politiques menées par le Gouvernement wallon, en intégrant, entre autres, le Plan de relance.

Personne de contact : Régine Paque (regine.paque@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2025